

Chelles, le 6 avril 2022

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 01/02/2022 PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RÉSIDENTIALISATION DES 137 LOGEMENTS RÉSIDENCE SAINT HUBERT À CHELLES

Chers locataires,

Nous vous remercions pour votre participation lors de la réunion d'information qui s'est déroulée le mardi 1^{er} février dernier. Afin que chacun reste bien informé, nous vous faisons parvenir le compte rendu de ce temps d'échanges.

• LES TRAVAUX PRÉVUS

La réhabilitation et la résidentialisation qui s'engagent portent principalement sur la résorption des pathologies structurelles, la rénovation thermique de l'enveloppe des bâtiments et l'amélioration des parties communes. Il est ainsi prévu de réaliser des travaux d'isolation des façades et des combles. En intérieur, les fenêtres, les installations électriques, le chauffage et la ventilation seront traités.

Les travaux envisagés permettront d'améliorer :

- Le confort thermique dans les logements. Ils permettront de passer d'une étiquette énergétique **E à 232 Kw ép/m² an** en moyenne pour l'ensemble des bâtiments à une valorisation à l'étiquette énergétique **C à 135 Kw ép/m² an** ;
- La création de parkings privés comprenant **148 places dont 8 pour personnes à mobilité réduite** et aménagement de la partie centrale en voie verte ;
- La résidentialisation qui sera fermée au moyen d'une clôture sur mur bahut et l'accès se fera par portillons et portails sur contrôle d'accès

• PLANNING DES TRAVAUX

Le **délai global des travaux est de 24 mois**, y compris la période de préparation de chantier à compter de janvier 2022. Les premières réunions de préparation de chantier ont déjà eu lieu.

- **UNE INFORMATION RÉGULIÈRE SUR L'AVANCEMENT DU CHANTIER**

HABITAT 77 met en place un mini site web pour vous permettre de suivre en temps réel l'avancement des travaux. Une information complémentaire vous sera adressée sur ce thème prochainement.

Lors de cette réunion, plusieurs questions ont été posées. Retrouvez ci-dessous les principales interrogations formulées et les réponses apportées

L'insécurité dans les halls d'entrées...

--> ce sujet est connu et pris en considération par le procureur de la république, la police municipale et nationale, les services de la Mairie et HABITAT 77. Le projet de réhabilitation et de résidentialisation va permettre d'atténuer, voir faire disparaître le sentiment d'insécurité avec la mise en place d'une clôture privatisant la résidence, des contrôles d'accès par Vigik, des caméras de vidéoprotection le long du chemin central, la fermeture des porches ouverts du grand bâtiment A...etc.

Les places de stationnement créées seront-elles commercialisées ?

--> les parkings créés sont résidentialisés et privatisés. Leur commercialisation interviendra à la réception des travaux. Pour les locataires qui souhaiteraient disposer d'une place de stationnement, elle leur sera **louée à 12 € par mois**.

Des balcons sont-ils prévus aux niveaux des rez-de-chaussée ?

--> il n'est pas prévu de balcons en rez-de-chaussée des immeubles pour des raisons de sécurité.

Comment vont s'organiser les travaux dans les logements ?

--> deux entreprises interviendront dans vos logements. Une entreprise pour les radiateurs et la ventilation pour une durée d'une à deux heures, une seconde pour le remplacement des menuiseries. Cette dernière intervention devrait durer la journée. **Vous serez contactés pour fixer un rendez-vous au moins 8 jours avant l'intervention** et il vous sera transmis **un avis de passage que vous devrez renseigner à la fin des travaux** et qui vous permettra d'évaluer les prestations exécutées.

NOS ÉCHANGES

Un cahier de doléance sera mis à disposition des locataires dans la loge gardien, vous permettant de poser des questions particulières, qui seront traitées lors des réunions de chantier avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises et feront l'objet d'une réponse écrite. Le blog vous permettra aussi de faire cette démarche via la rubrique « Nous contacter ».

Paul GIBERT
Directeur général